

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE  
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille huit, le 27 NOVEMBRE, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : M. Dominique FEDIEU

Date de convocation du Conseil communautaire : 19 novembre 2008

**Etaient présents :**

- **ARCINS** : Claude GANELON

- **ARSAC** : Gérard DUBO, Georges MONTMINOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT

- **CANTENAC** : Eric BOUCHER, Michel PICONTO

- **CUSSAC** : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA

- **LABARDE** : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD

- **LAMARQUE** : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN

- **LUDON-MEDOC** : Joseph FORTER, Guy GUINARD, Roland HEBRARD, J.P LAMY, Philippe DUCAMP

- **MACAU** : Pierre CABANY, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Corine CAPITAINE

- **MARGAUX** : Jacqueline DOTTAIN, Serge FOURTON, Claude BERNIARD

- **LE PIAN-MEDOC** : Didier MAU, Bruno NEFF, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Philippe SIMON, Josette JEGOU

- **SOUSSANS** : Pierre-Yves CHARRON, Jean SORGE, Ludovic LALANDE

**Pouvoirs** : Daniel PARABIS à Claude GANELON – Thierry HEULLE à Dominique FEDIEU – Christine NADALIE à Anne SAVIN de LARCLAUZE

**Absentes, excusées** : Fabienne OUVARD

**Concerne : 08-81 Elargissement de la compétence tourisme et instauration de la taxe de séjour – avis de principe**

La Communauté de Communes Médoc Estuaire a inscrit dans ses statuts la compétence d'entretien, d'aménagement et de gestion de tout nouvel équipement touristique sur son territoire.

Cette compétence lui permet de faire face à ses engagements de gestion de la Maison d'Accueil Touristique en cours de construction sur le Port de Lamarque, sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Général.

Cependant, une étude réalisée au cours de l'été 2007 et de nombreuses réflexions internes ont mis en évidence l'intérêt pour le territoire d'un engagement plus important de la Communauté de Communes dans le domaine du Tourisme.

Compte tenu des contraintes budgétaires de la Communauté, cet engagement ne pourra se faire que si des sources nouvelles de financement sont identifiées.

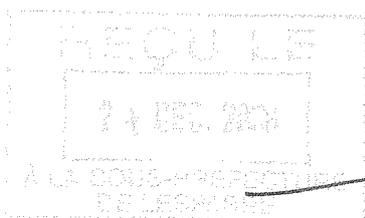
Il vous est donc proposé que le groupe de travail «Tourisme» engage une réflexion approfondie sur l'élargissement de la compétence tourisme de la Communauté de Communes et l'accompagne d'une réflexion sur l'instauration d'une taxe de séjour sur l'ensemble du territoire communautaire.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, Après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► est favorable à une réflexion approfondie par le Groupe de Travail «Tourisme» sur l'élargissement de la compétence tourisme de la Communauté de Communes, accompagnée d'une réflexion sur l'instauration d'une taxe de séjour sur l'ensemble du territoire communautaire.

*Certifié exécutoire :  
Reçu en Sous-Préfecture le  
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme  
Arsac, le 3 décembre 2008



**Le Président,**

